



# Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

## Procès-Verbal

Le 30 janvier 2017

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-André-Avellin**

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 30<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2017, à 20h11 dûment convoquée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Me Marie-Claude Choquette, le 25 janvier 2017 conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Michel Forget,  
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,  
Lucie Lalonde,

Marc Ménard,  
Michel Thérien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Le Maire soumet l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Augmentation salariale des employés pour l'année 2017;
4. Formations 2017;
5. Avis de motion – Règlement de tarification du Complexe Whissell;
6. Levée de l'assemblée.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1701-34EX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1701-35EX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

_____
Maire
_____
Sec. Très.

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté en y ajoutant l'item suivant :

5.2 Avis de motion – Règlement pour l'augmentation de la réserve du Fonds de roulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2017**

**1701-36EX**

CONSIDÉRANT l'adoption du budget le 30 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve le tableau déposé (**confidentiel**) et signé par le Conseil relativement à l'augmentation salariale des employés municipaux pour l'année 2017, effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

---

Me Marie-Claude Choquette  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière

4. **FORMATIONS 2017**

**1701-37EX**

CONSIDÉRANT le changement de direction et de postes;

CONSIDÉRANT QUE 2017 est une année électorale;

CONSIDÉRANT l'optimisation du service administratif;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un tableau pour les formations proposées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise les formations ci-dessus mentionnées, pour un **montant approximatif de 13 500,00\$, plus les taxes applicables**, selon le tableau déposé en annexe;

ET QUE tous les frais de représentation et déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

---

Me Marie-Claude Choquette  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière

5. **AVIS DE MOTION**

5.1 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LE COMPLEXE WHISELL**

**AVIS DE MOTION**

**1701-01AM**

Madame la conseillère Lorraine Labrosse donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un Règlement de tarification pour le Complexe Whissell.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

5.2 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR L'AUGMENTATION DE LA RÉSERVE DU FONDS DE ROULEMENT**

**AVIS DE MOTION**

**1701-02AM**

Monsieur le conseiller Germain Charron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un Règlement pour l'augmentation de la réserve du fonds de roulement.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

6. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1701-38EX**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

QU' à 20h30, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

---

THÉRÈSE WHISELL  
MAIRE

---

ME MARIE-CLAUDE CHOQUETTE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

_____ Maire
_____ Sec. Très.